

ANNEXE C

Indices composites pour la GRH, les pratiques budgétaires et la gestion réglementaire

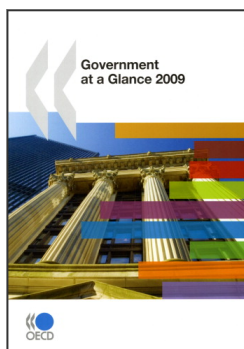
Les indices composites étroitement définis présentés dans le *Panorama des administrations publiques* représentent la meilleure manière de résumer des informations discrètes et qualitatives sur des aspects fondamentaux des pratiques de gestion publique, comme le type de système de GRH ou la flexibilité des pratiques budgétaires. « Il est bien plus facile d'interpréter des indices composites que d'essayer de trouver une tendance commune parmi de nombreux indices différents » (Nardo et al., 2004). Cependant, leur élaboration et leur utilisation peuvent prêter à controverse. Ces indices sont facilement, et souvent, mal interprétés par leurs utilisateurs, en raison d'un manque de transparence sur la manière dont ils ont été élaborés, et, en conséquence, de la difficulté de comprendre ce qu'ils mesurent réellement.

L'OCDE a pris certaines mesures pour éviter et résoudre les problèmes courants associés aux indices composites. Les indices composites présentés dans cette publication suivent les étapes identifiées dans le *Handbook on Constructing Composite Indicators* (Nardo et al., 2008), qui sont nécessaires à la construction significative d'indices composites ou synthétiques :

- Chaque indice composite repose sur un cadre théorique représentant un concept reconnu dans le domaine traité. Les variables comprenant les indices ont été sélectionnées selon leur pertinence à l'égard de ce concept par un groupe d'experts de l'OCDE, et en coopération avec des représentants des pays membres pour les groupes de travail concernés.
- Des instruments statistiques variés – comme l'analyse des facteurs et le calcul de l'alpha de Cronbach – ont été utilisés pour assurer que les variables comprenant chaque indice soient corrélées et représentent le même concept sous-jacent.
- Différentes méthodes ont été explorées afin d'imputer les valeurs manquantes.
- Tous les sous-indices et variables ont été normalisés pour assurer la comparabilité.
- Pour la construction des composites, tous les sous-indices ont été agrégés suivant une méthode linéaire, selon la méthodologie acceptée.
- Une analyse de sensibilité a été menée afin d'établir la solidité des indices selon différentes options de pondération (i.e. *équipondérations, pondérations à l'aide des coefficients factoriels et poids reposant sur l'avis d'experts*).

Les indices ne prétendent pas mesurer la qualité globale des systèmes de GRH, de gestion réglementaire ou budgétaire. Pour ce faire, il faudrait des fondements conceptuels

et des hypothèses normatives bien plus solides. Les indices composites présentés dans Panorama des administrations publiques sont plutôt de nature descriptive, et ont reçu des titres reflétant cette nature. Les questions de l'enquête utilisée pour créer les indices sont les mêmes selon les pays et les années, pour garantir la comparabilité des indices. Des détails supplémentaires sur le cadre théorique, l'élaboration et la pondération de chaque indicateur composite sont disponibles sur : www.oecd.org/gov/indicateurs, et toutes les données sous-jacentes sont disponibles en ligne. La partie en ligne de cette annexe comprend des graphiques montrant la sensibilité des indices à différents schémas de pondération, soulignant les biais potentiels dus aux pondérations choisies. Bien que les indices composites élaborés en coopération avec les pays membres se fondent sur les meilleures pratiques et/ou sur un socle théorique, aussi bien les variables que les pondérations des différents indices composites font l'objet de débats et pourraient ainsi être révisées à moyen ou long terme.



Extrait de :
Government at a Glance 2009

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264075061-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Indices composites pour la GRH, les pratiques budgétaires et la gestion réglementaire », dans *Government at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264061675-38-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.